

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



24089515

Dépôt au greffe du Tribunal
de l'entreprise d'Eupen

04 JUIN 2024

po/
le Greffier **Grefte**

N° d'entreprise : **0861 060 882**
Nom
(en entier) : **GEOPRO 3.14**
(en abrégé)

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Klosterstrasse 12, 4780 Sankt Vith, Belgique**

Objet de l'acte : **Nomination et démission d' administrateurs**

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de GEOPRO 3.14 srl du 8 novembre 2023:

"L'Assemblée générale :

PREND ACTE de la démission de Mr. Erik Van Celst en sa qualité d'administrateur.

Décide de nommer en qualité d'administrateur, LSQUARE ARCHITECTURE srl, enregistré à la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) avec les numéros 0899.477.337, représentée des manières permanente par Mr. Renaud Chevalier, domicilié pour l'exercice de son mandat d'administrateur à rue Mérovingiens 12, 8070 Bertrange, Luxembourg pour un mandat renouvelable de trois ans, qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2025.

PREND ACTE qu'au 8 novembre 2023, Le Conseil d'administration est composé comme suit:

1. HEIDERSCHIEDT Bernard
2. CHIGNESSE Eric
3. LEMPEREZ Jean-François
4. WETZEL Philippe
5. LSQUARE ARCHITECTURE srl (représentée par Mr. Renaud Chevalier)

2. Pouvoir

Le Conseil d'Administration donne une procuration spéciale à Mme Valentine Hellin (Group Legal Officer), à Mme Nadine Toussant (Head of Human Resources), elisant domicile au siège social, agissant individuellement et avec pouvoir de substitution, afin de pouvoir accomplir au nom de la société toutes les formalités nécessaires ou utiles auprès des services administratifs du Régistre de Commerce et des Sociétés, en ce qui concerne l'exécution des décisions adoptées lors de la présente Assemblée. À cet effet, les mandataires peuvent faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, d'une manière générale, entreprendre tout ce qui est nécessaire."

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de GEOPRO 3.14 srl du 6 février 2024:

"5. Nominations et démissions d'administrateurs

Résolutions :

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Bernard Heiderscheidt en tant qu'administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer la société anonyme B.H. GROUP, inscrite à la BCE sous le n° 0899.477.337, représentée de manière permanente par Bernard Heiderscheidt, en qualité d'administrateur pour un mandat de deux ans, qui prendra fin lors de l'assemblée générale de 2025.

Réserve
au
Moniteur
belge



L'Assemblée Générale décide que désormais, le Conseil d'administration est composé comme suit :

CHIGNESSE Eric
LEMPEREZ Jean-François
WETZEL Philippe
LSQUARE ARCHITECTURE srl (Renaud Chevalier)
B.H. GROUP sa (Bernard Heiderscheidt)

6. Pouvoirs

Résolution : L'Assemblée Générale donne une procuration spéciale à Mme Valentine Hellin (Group Legal Officer) et à Mme Josiane Uwase (Corporate Governance Assistant), toutes les deux élisant domicile au siège social, agissant individuellement et avec pouvoir de substitution, afin de pouvoir accomplir au nom de la société toutes les formalités nécessaires ou utiles auprès des services administratifs du Moniteur belge et de la Banque Carrefour des Entreprises, en ce qui concerne l'exécution des décisions adoptées lors de la présente Assemblée. À cet effet, les mandataires peuvent faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, d'une manière générale, entreprendre tout ce qui est nécessaire. "

Pour copie conforme

Valentine Hellin
Mandataire spécial

Est déposée simultanément:

Extrait du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire de GEOPRO 3.14 srl du 8 novembre 2023

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de GEOPRO 3.14 srl du 6 février 2024

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/06/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)